

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie Je Joue et J'Apprends Inc.		Date d'inspection Le 27 août 2026
Nom de l'établissement La garderie je joue et j'apprends		Numéro de permis 2004639
Adresse 172 Main Street Shediac NB E4P 2C9		Numéro de téléphone (506) 532-1444
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 57	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Veronique Berube	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	10 sept. 2026	
Commentaires: Un échantillon de 9 dossiers d'enfants fut vérifié. Dans 2 dossiers, l'adresse des deux contacts d'urgences était incomplète. L'information de la ville ou le code postal était manquant. Dans 2 autres dossiers d'enfant, l'adresse des contacts d'urgences était dans une autre province que le Nouveau-Brunswick. Les contacts d'urgences doivent demeurer à moins que 1h de l'établissement afin de pouvoir venir chercher l'enfant s'il est impossible de rejoindre les parents en cas d'urgence. L'administratrice doit s'assurer que tous les dossiers d'enfants sont complets.			
30(1) La garderie éducative à temps plein ou à temps partiel est pourvue d'une aire de jeu intérieure dont la superficie minimale est de 3,25 m2 pour chaque enfant qui y est bénéficiaire de services.	30(1)	27 août 2026	27 août 2026
Commentaires: La Mentore en Assurance de la Qualité à observer 15 enfants dans un local qui a une capacité de 12 enfants seulement. Les enfants effectuaient la transition pour manger le dîner et étaient tous assis à la table. L'aire de jeu intérieur doit avoir une superficie de 3.25m pour chaque enfant. L'éducatrice a demandé à 3 enfants de changer de local pour manger leur dîner. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux en avant-midi afin d'effectuer une inspection de surveillance. Les éléments suivants ont été vérifiés : - Si tous les documents requis sont affichés bien en vue dans l'établissement

Commentaires généraux

- Les dossiers des enfants
- Les consentements signés dans le dossier des enfants
- Les fiches des médicaments administrés
- Les dossiers d'incidents
- Santé
- Médicaments
- Alimentation

La Mentore a eu une discussion avec l'administratrice au sujet de l'étiquetage des effets personnels. Les boîtes à dîner et les bouteilles d'eau doivent être étiquetées avec le nom des enfants.

Les enfants fut observé jouer dans l'aire de jeu intérieur et pendant la transition pour manger le dîner. Certains groupes ont mangé leur dîner dehors, en faisant un pique-nique. Les enfants d'âge préscolaire ont ensuite effectué la transition à l'intérieur pour la sieste et le temps de repos. Les enfants d'âge scolaire ont joué dans l'aire de jeux intérieure à faire des dessins et se construire des cabanes avec des tapis de mousse.

original signé par
Veronique Berube

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 27 août 2026

Date

original signé par
Kim Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 août 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"